

Des coiffures pour se protéger du soleil

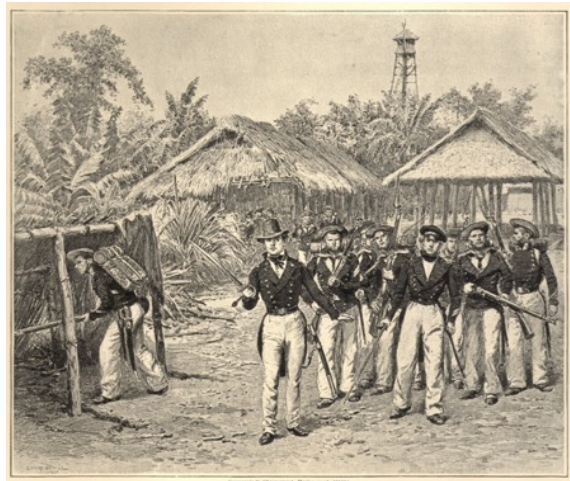
1. Une coiffure pour tous les grades.

La première coiffure des marins adaptée au chaud soleil est le chapeau de paille qui aurait été adopté par une dépêche du 10 août 1833. Elle ne fut mentionnée de manière réglementaire que le 24 décembre 1835 (tarif des effets d'habillement). L'ordonnance du 11 octobre de l'année suivante confirma que chaque marin – à prendre ici dans son acception la plus large, c'est-à-dire tout le personnel non-officier – détenait un chapeau de paille dit à la matelote, comprendre du style canotier. Comblant un manque, ce chapeau parut remporter un grand succès, puisque nombre de représentations d'illustrateurs du XIXe siècle le font également adopter par les officiers, alors que rien au plan réglementaire ne prévoyait qu'ils en fussent coiffés.

Alors qu'il pouvait être recouvert par une toile cirée noire pendant la mauvaise saison, le chapeau en tresses de latanier, orné d'un ruban légendé dès le 27 mars 1858 (arrêté ministériel), parut avoir été complété d'une coiffe blanche au cours du Second Empire, bien que ce complétif ne fut évoqué pour la première fois que le 25 mars 1872 (« en tresses de latanier et doté d'une coiffe blanche »).



Fragment du tableau d'Horace Vernet « Prise de Bône, 27 mars 1832 », peint en 1835. L'artiste a anticipé l'adoption du chapeau de paille



Les marins en expédition par Detaille vers 1840 ; chapeaux sans coiffe blanche côtoient casquette et un curieux chapeau sur la tête de l'officier qui dirige le détachement

Il faut noter que le chapeau de paille fut également porté par les sous-officiers et la troupe de l'infanterie et de l'artillerie de marine lorsqu'ils opéraient dans les colonies, Cochinchine exceptée où il était remplacé par le salacco recouvert d'une coiffe blanche en toile de cretonne – ce dernier fut par ailleurs porté par des officiers de marine dans cette colonie et les territoires avoisinants qu'ils explorèrent –, d'après les règlements des 10 janvier et 13 septembre 1873.

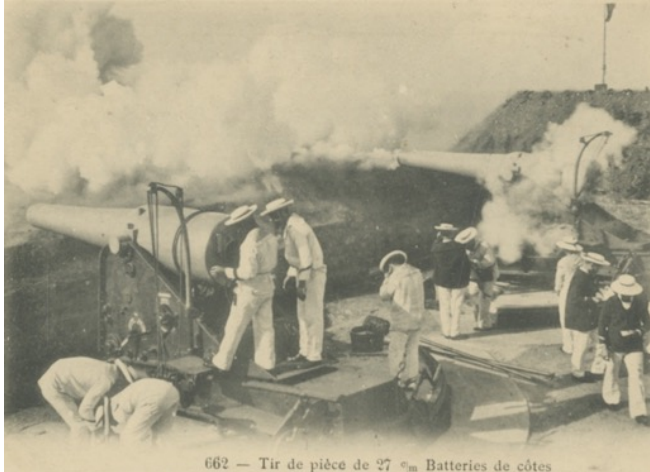


Chapeau de paille d'un marin du cuirassé *Vérité* (1908 - 1921).



Lieutenant de vaisseau et matelot portant un type de salacco en Cochinchine (Goichon)

Après son relatif abandon par tous les gradés et officiers, les seconds maîtres ne portèrent plus le chapeau de paille que pour le service ordinaire à partir du 13 mai 1878 et ne le portèrent plus du tout à partir du 27 février 1896, mais entre-temps avaient été créés d'une part la casquette blanche, et d'autre part le casque blanc.



662 — Tir de pièce de 27 cm Batteries de côtes
 Dans les années 1890, une batterie de côtes sur la côte méditerranéenne, ce qui explique le port du chapeau de paille et non du casque

Et pour l'équipage le chapeau de paille tomba progressivement en désuétude. Un premier coup lui fut donné par la circulaire du 17 mars 1902 qui rendait réglementaire le port du casque blanc en liège par tout le personnel des équipages dans les pays chauds, en remplacement du chapeau de paille. Toutefois, les matelots pouvaient continuer à le porter à la place du casque en liège. Et le chapeau de paille restait potentiellement porté en dehors de pays chauds lors des fortes chaleurs, comme sur la côte méditerranéenne l'été, par exemple.

Le coup de grâce fut donné au chapeau de paille en 1922 : son port fut définitivement supprimé pour tous les marins par une circulaire ministérielle du 6 février.

2. Des coiffes blanches pour les bonnets et les casquettes.

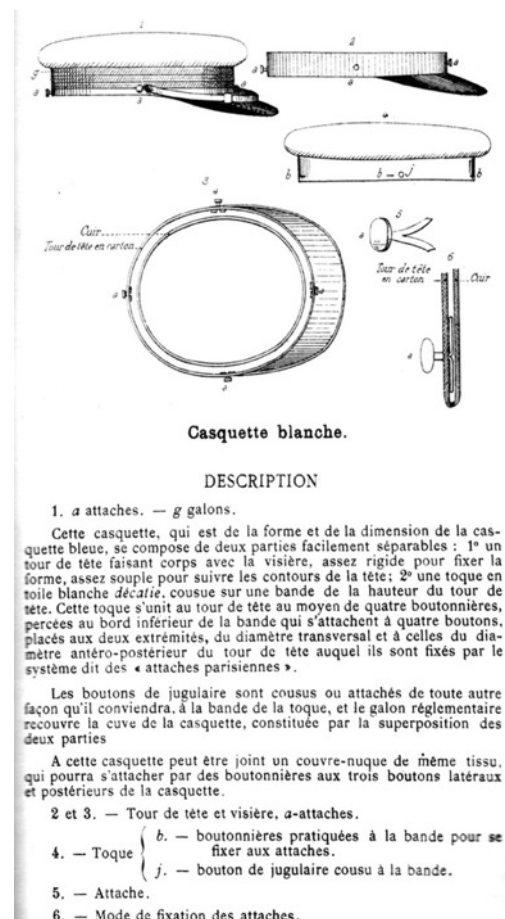
La coiffe blanche pour le bonnet des marins fut adoptée en 1878, la circulaire du 13 mai leur en attribuant deux.

Du côté des officiers et officiers mariniens, jusqu'en 1882, voire au-delà, et cela en absence de prescription réglementaire, on n'hésitait pas à porter une coiffure que l'usage avait d'abord destiné aux quartiers-maîtres et matelots.

A partir de cette année, une nouvelle possibilité s'offrit aux gradés et aux officiers de marine, ainsi qu'aux officiers de corps assimilés. Non seulement le décret du 31 mai introduisit une casquette blanche – ce n'était pas encore une casquette sur laquelle pouvait s'adapter une coiffe bleue et une coiffe blanche –, mais cette dernière pouvait être complétée d'un couvre-nuque pour mieux se protéger du soleil.

Les amiraux adoptèrent la même casquette, mais le 13 mai 1902 un décret leur fit remplacer leur bandeau noir aux broderies or par un bandeau blanc aux broderies en soie jaune, mesure qui ne fut pas adoptée pour les hauts-fonctionnaires des autres corps.

Ce même texte introduisit un nouveau modèle de casquette bleue sur laquelle une coiffe blanche pouvait enfin s'adapter.





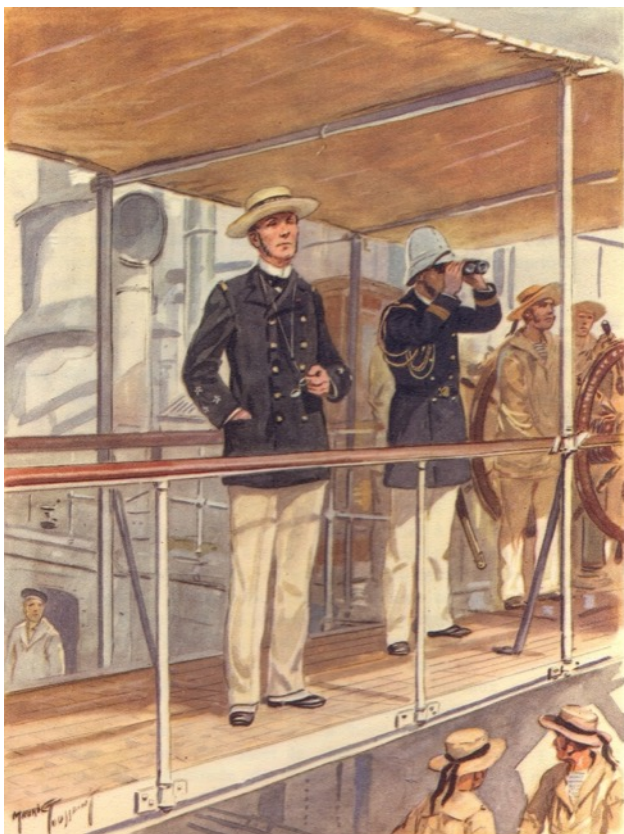
Casquette blanche de vice-amiral modèle 1902



Des matelots sur le pont d'un bâtiment. Le ruban légendé ne paraît plus à bouts flottants, ce qui situerait la scène après 1891

La casquette blanche introduite par le décret du 31 mai 1882, tout comme celle des amiraux à bandeau brodé en jaune, restèrent réglementaires, avec le couvre-nuque potentiel, jusqu'en 1927, année de l'apparition de la casquette à écusson frontal.

3. Le casque blanc, une coiffure utile mais qui finit par être connotée...



L'amiral Courbet et son chef d'état-major sur la passerelle du Volta en août 1884 ; l'un porte le chapeau de paille avec ruban légendé, l'autre le casque blanc modèle 1882,

(Illustration de Maurice Toussaint dans *La vie héroïque de l'amiral Courbet* de Georges G. Toudouze)



Officier en tenue blanche avec un casque modèle 1889
(Bulletin officiel de la Marine 1889)

Le même décret de 1882 (31 mai) introduisit pour la première fois un casque blanc en liège, analogue à celui adopté pour les troupes de marine en tenue coloniale en 1878. Il était porté par les officiers des différents corps de la marine lorsque leur tenue était en blanc :

- en toute saison dans les mers des pays chauds et dans les colonies ;
- pendant l'été dans les ports de la Méditerranée situés hors de France et en mer.

Il ne portait aucune marque du grade et ne comportait pas d'ancre, contrairement au casque des troupes de la Marine.

Ce casque blanc fut modifié le 8 août 1889, comme l'avait été préalablement celui des troupes de marine, en 1886. Les bords du nouveau casque furent évasés afin de mieux protéger les tempes du soleil et sa jugulaire en tresse plate blanche fut fixée à des crochets intérieurs. Son port par les seconds maîtres fut autorisé en 1896 et, comme indiqué plus haut, en 1902, pour les matelots aussi, mais il était alors, compte tenu de sa forme, exempt de ruban légendé. La circulaire du 14 novembre 1904 introduisit une limitation à son port, déjà effective probablement bien avant sa parution : les marins indigènes se devaient de porter le chapeau de paille à la place du casque souvent désigné « casque colonial »...



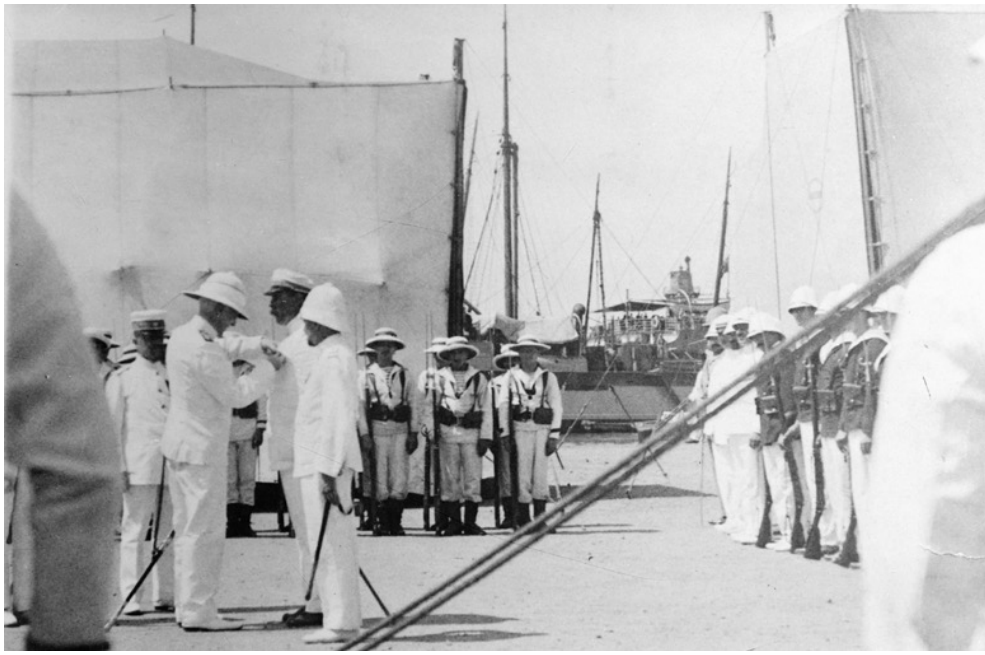
Sur le pont de l'avis Ardent dans les années 1890. On y constate que seuls les matelots européens portent le casque blanc.

Enfin, le 9 août 1922, le port du casque blanc de 1889 fut élargi pendant la saison chaude, dans les colonies, l'Algérie, les pays de protectorat et les pays sous mandat (Syrie, Cameroun...).

Un nouveau modèle de casque colonial fut adopté par la circulaire du 13 juillet 1928. Il fut complètement défini pour les officiers dans l'arrêté ministériel du 22 janvier 1931. Sans doute s'inspira-t-on du modèle anglais en service depuis déjà quelque temps...

Ce casque en liège était garni extérieurement de bandes de tissu de coton dont l'assemblage formait un ruban à sept plis superposés. Le devant du casque était orné d'un écusson exclusivement en métal doré (même pour les officiers d'administration et les ingénieurs des directions de travaux dont les distinctives étaient encore argent) dont le dessin était identique au macaron de casquette. Celui-ci différait donc que l'officier soit amiral, officier général ou non. L'écusson était fixé par deux tiges filetées avec écrous qui traversaient la coque. Le casque possédait une jugulaire en cuir fauve de 10 à 12 mm de largeur.

A l'intérieur se trouvait un tour de tête en carton recouvert d'une basane fauve. Ce tour de tête était fixé par huit agrafes en métal blanc traversant huit morceaux cylindriques de liège de 8 mm d'épaisseur environ.



Sur ce cliché d'une remise de décoration à des officiers français par un officier britannique à Port-Saïd le 18 août 1915, nous pouvons constater que cohabitent casquettes blanches, chapeaux de paille recouverts des coiffes blanches et casques blancs. Le modèle britannique va manifestement inspirer le modèle français de 1928

Le modèle équipage était différent ; il comportait des passants sur le côté, d'aucune utilité pour les officiers marins qui avaient droit à l'écusson en métal doré à deux palmes, mais nécessaires pour y glisser le ruban légendé de l'unité pour les quartiers-maîtres et matelots.

Sur les deux types de casque, le haut était percé d'un trou d'aération de 3 cm de diamètre, garni d'un anneau de cuivre qui comportait un écrou central permettant de fixer la tige filetée du macaron supérieur recouvert de coton blanc.

Une circulaire du 25 janvier 1934 rappela que l'écusson du casque blanc devait être entièrement en métal doré et sans fond de drap, ce qui suggère que certains officiers avaient adopté une disposition contraire.



Casque blanc équipage modèle 1928



Casque blanc pour officier marinier modèle 1928

Le casque blanc pouvait être recouvert d'une toile écrue pour éviter en opération à terre la brillance du macaron.

Ce modèle de casque blanc fut conservé jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale.

Arriva cependant un moment où il fut abandonné du fait de sa forte connotation coloniale. Les mentalités changeaient et le colonialisme triomphant perdait du terrain, au sens propre comme au sens figuré. Représentatif de l'évolution des mentalités, une circulaire du 30 mai 1947 avait prescrit le remplacement de la catégorie des « marins indigènes » par celle des « marins ressortissant des territoires d'outre-mer ».



Casque blanc modèle 1928 recouvert de sa coiffe



Casque pour officier modèle 1928 (pas totalement conforme au modèle, pas de ruban à sept plis)



Une coquetterie de l'aviation maritime ? Non, il s'agit d'un casque de l'aviation coloniale (n'y figure pas l'étoile de l'aviation maritime)



Casque pour officier général de corps assimilé modèle 1928



Casque pour amiral modèle 1928

On le vit encore sur la tête des matelots des midships de la « vieille » *Jeanne d'Arc* à la fin des années 1940 (au moins jusqu'à la campagne 1949-1950, mais curieusement sans ruban légendé ni écusson frontal). Mais la circulaire du 27 mai 1955 fit le constat que « *Au cours des dernières années, le casque en liège a été de moins en moins porté, même dans les pays tropicaux* » ; pour autant elle reconnut que dans certaines circonstances il pouvait être utile. Ainsi, il fut décidé que ce casque ne serait plus donné individuellement mais qu'il s'agirait désormais d'une délivrance extraordinaire à titre de prêt temporaire (sans doute est-ce l'explication de l'absence d'écusson sur les casques des midships).



Des matelots de la *Jeanne d'Arc* lors de la campagne de 1948

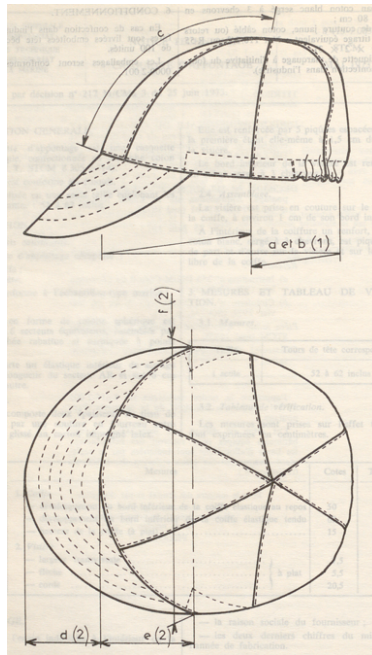
D'ailleurs, l'arrêté n°82 du 2 août 1957, en ne l'évoquant plus du tout, fit disparaître le casque des effets individuels ; mais peut-être fut-il encore porté au-delà de 1957 en tant qu'effet spécial...

4. Et aujourd'hui ?

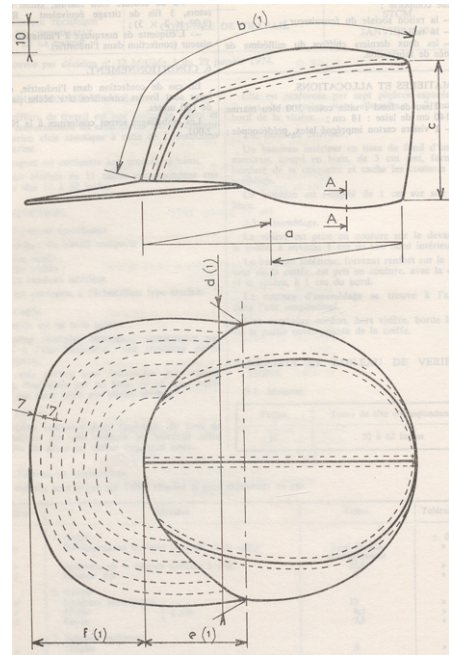
Il ne restait dès lors pour les quartiers-mâîtres et matelots que le bonnet avec sa coiffe blanche, et pour les officiers marins et officiers que la casquette à coiffe blanche... Or, si jusqu'au années 1950, les marins portaient volontiers leur coiffure à bord, y compris à l'intérieur, ce n'était plus le cas dans les années 1970. A terre, l'obligation du port de la coiffure subsistait, mais à bord en extérieur le marin était démuné en cas de forte chaleur.

En 1960 commença l'expérimentation d'une casquette légère kaki par suite d'une décision de la commission de la tenue du 12 novembre 1959. Nous ignorons quels en furent les résultats...

La Marine prit cependant le parti de créer une coiffure de travail en 1973 (décision du 15 novembre 1973) de couleur bleu marine clair, après avoir créé une casquette dite « d'appontage » jaune, à l'élastique probablement suffisamment fort pour résister au vent et au souffle des hélices, des pales et des réacteurs sur le pont des porte-aéronefs. Cette dernière casquette était probablement destinée en priorité au personnel non-détenteur des bonnets antichocs de couleur pour désigner les différentes spécialités sur le pont.

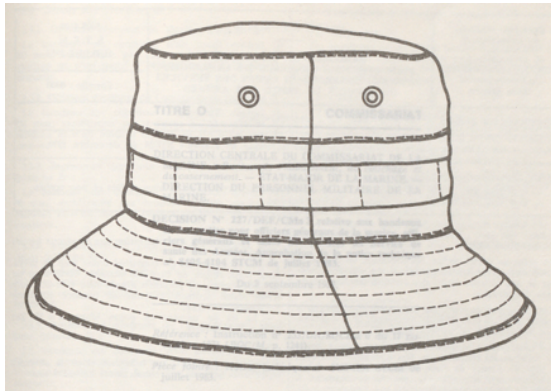


Casquette d'appontage jaune modèle 1973



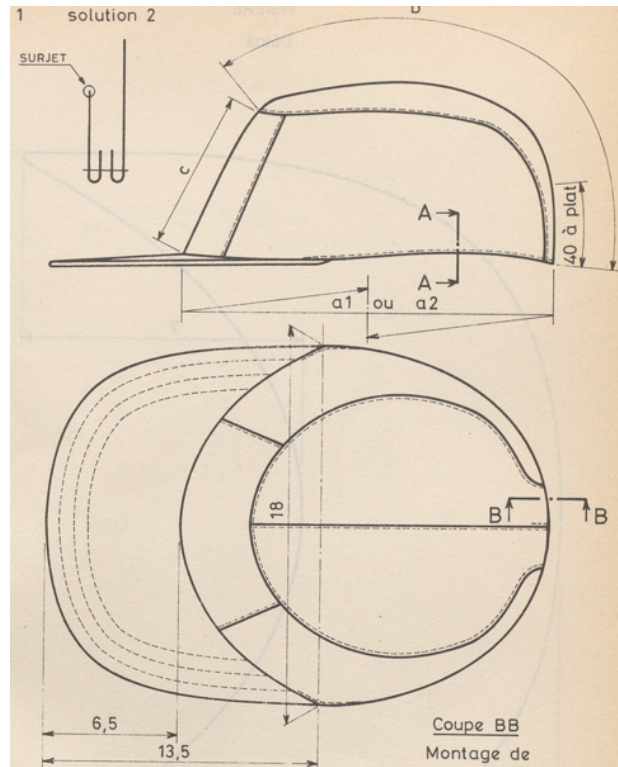
Casquette de travail bleue modèle 1974

Cette casquette définie par le Commissariat en 1974 ne dut pas rencontrer un grand succès. D'une part parce que le CEMM rappela dans une lettre du 8 septembre 1978 que cet effet était réglementaire et qu'il pouvait être portée à bord et dans les enceintes militaires en remplacement de la casquette à coiffe kaki – le même courrier renonçait de fait au port de cette casquette par le personnel féminin. Et d'autre part parce que la casquette de travail fut modifiée en 1980. Mais la nouvelle casquette bleu marine ne suscita sans doute pas un accueil très favorable des marins – personnellement, nous ne l'avons jamais portée et n'avons pas souvenir de l'avoir reçue dans le trousseau... Elle fut retirée du service en 1986. Curieusement, les gendarmes allaient adopter plus tard une casquette un peu analogue avec le même succès ! Entretemps, les fusiliers purent recevoir une coiffure légère de combat à partir de 1983, sorte de bob aux bords rabattus et de couleur gris-vert.



Coiffure légère de combat modèle 1983

Lors de la commission de la tenue du 21 octobre 1996, la question de l'absence d'une coiffure légère réapparut. Un modèle de coiffure légère « à l'américaine » semble avoir été proposé, mais il fut refusé par la commission. Le CEMM se contenta de prescrire le 28 février les modalités du port des casquettes de forme américaine qui étaient de plus en plus présentes sur la tête de nos marins : *« Les casquettes fantaisie approvisionnées par les coopératives peuvent être portées en tenue de détente à l'intérieur des enceintes militaires, selon des modalités fixées par le commandant. Leur port n'est pas autorisé pour les activités de service ».*



Casquette de travail modèle 1980

En 2015, la création d'une casquette légère de service courant fut une nouvelle fois refusée par le comité de la tenue.

Depuis, le port des casquettes américaines a largement progressé ; elles présentent naturellement des éléments d'identification de l'unité de son porteur. Faute d'avoir défini par elle-même une coiffure pratique et « à la mode » pour le service courant et pour se protéger du soleil, la Marine ne peut que reculer sous l'offensive vestimentaire venue d'outre-Atlantique...